



Commune de PASSY

Séance du CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 23 février 2017

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 FEVRIER 2017

AFFAIRES GENERALES

- ✚ 01/ DEL2017-012 : Approbation du procès-verbal conseil municipal du 26 janvier 2016

FINANCES

- ✚ 02/ DEL2017-013 : Subvention 2017 au FJEP de Passy
- ✚ 03/ DEL2017-014 : Subvention 2017 à l'Office de Tourisme de Passy
- ✚ 04/ DEL2017-015 : Subvention 2017 à l'association Jardin des Cimes
- ✚ 05/ DEL2017-016 : Subvention 2017 du Budget Principal au CCAS de Passy
- ✚ 06/ DEL2017-017 : Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux (2017)
- ✚ 07/ DEL2017-018 : Subventions aux associations locales 2017
- ✚ 08/ DEL2017-019 : Participation forfaitaire 2017 du Budget de l'Eau au Budget Principal
- ✚ 09/ DEL2017-020 : Vote des taux fiscaux 2017
- ✚ 10/ DEL2017-021 : Budget Primitif 2017 : Bugdet Principal
- ✚ 11/ DEL2017-022 : Budget Primitif 2017 : Bugdet Annexe Eau
- ✚ 12/ DEL2017-023 : Budget Primitif 2017 : Budget Annexe Assainissement
- ✚ 13/ DEL2017-024 : Budget Primitif 2017 : Budget Annexe Plaine-Joux
- ✚ 14/ DEL2017-025 : Budget Primitif 2017 : Budget Annexe Base de Loisirs
- ✚ 15/ DEL2017-026 : Budget Primitif 2017 : Budget Annexe des Forêts
- ✚ 16/ DEL2017-027 : Abondement du Fonds Air Bois
- ✚ 17/ DEL2017-028 : Projet av. Aérodrome garantie d'emprunt HALPADES / prêt PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier
- ✚ 18/ DEL2017-029 : Projet avenue de l'Aérodrome / garantie d'emprunt HALPADES / prêt PLS, PLS foncier

EDUCATION JEUNESSE

- ✚ 19/ DEL2017-030 : Enfants non-résidents scolarisés sur la Cne de Passy / facturation aux communes de résidence

SERVICES TECHNIQUES

- ✚ 20/ DEL2017-031 : Rénovation énergétique des groupes scolaires de Marlioz, de l'Abbaye et de l'école maternelle du Plateau d'Assy : demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional)

FONCIER

- ✚ 21/ DEL2017-032 : Aliénation des parcelles communales cadastrées section O n° 2828, 2831, 2834 et 2835p1 d'une surface totale d'environ 2 178 m² situées à la Contamine du Crey au profit de la société VESTA GESTION

URBANISME

- ✚ 22/ DEL2017-033 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir sur la parcelle cadastrée section D 2466 d'une contenance de 882 m² appartenant à la commune - Démolition de l'ancien boulodrome

EAU / ASSAINISSEMENT

- ✚ 23/ DEL2017-034 : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement rue des Grands Champs - demande de subvention auprès de l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

COMMANDE PUBLIQUE

- ✚ 24/ DEL2017-035 : Règlement Intérieur applicable aux marchés publics et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux passés en procédure adaptée par la Commune de Passy

COMMUNAUTE de COMMUNES

- ✚ 25/ DEL2017-036 : Validation du projet de route forestière le Chatelard / col de Voza via le col de la Forclaz, porté par la CCVCMB (communauté de Communes vallée de Chamonix Pays du Mont-Blanc) (St Gervais / Passy / les Houches)

QUESTIONS ORALES

COMMUNICATIONS :

- Décisions du Maire
- Information : mise à disposition d'un agent de la collectivité à la CCPMB

Procès-verbal

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2017

Jeudi 23 février 2017 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Patrick KOLLIBAY, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 17 février 2017

Présents (29) :

Patrick KOLLIBAY - Philippe DREVON - Paul DUGERDIL - Albanne THIERRIAZ - Gérard DELEMONTX -
Stéphanie PIEDVIN - Valentin DURAND-WARENBOURG - André PAYRAUD - Nicole VAUCHER
Myriam RECH - Pascale JASAK - Daniel DURET - Christiane DAUDIN - Fabrice PAYRAUD - Olivier
VEZINHET - Danièle DUMAX-BAUDRON - Michel PITZALIS - Sylvie CAMPOY - Michel METIVIER -
Monique POULLOT - Alain ROGER - Christèle REBET - Raphaël CASTERA - Pome HOMINAL - Pierre
GUEGUEN - Michel DUBY - Annette BORDON - Laurent NARDI - Sylvie BRIANCEAU

Absents représentés (3) :

Nadine CANTELE	donne pouvoir à Pascale JASAK
Ophélie NIER	donne pouvoir à Stéphanie PIEDVIN
Christine PERRIER	donne pouvoir à Pierre GUEGUEN

Absente (1) : Josiane BOUCHARD

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Stéphanie PIEDVIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00 procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées.

Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

M. le Maire demande aux élus d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017.

Délibération n° 9

Monsieur Gueguen souhaite rectifier son intervention : « il s'interroge sur la faisabilité d'un **SCOT** comprenant 32 communes» au lieu de « il s'interroge sur la faisabilité d'un **PLUi** comprenant 32 communes ».

FINANCES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer à l'examen des questions écrites à l'ordre du jour.

Il précise que l'ensemble des questions budgétaires (de 2 à 15) de ce conseil est présenté globalement par M. Drevon en sa qualité de 1^{er} adjoint en charge des finances.

M. Drevon propose en effet de rapporter les budgets dont il souhaite préalablement présenter les lignes générales et les axes forts qui caractérisent l'action de la majorité municipale et qu'il est donc proposé d'approuver.

M. Drevon présente dans un premier temps la « répartition des dépenses » de fonctionnement dans leur globalité. La présentation montre le poids financier de chacun des services.

Un focus est fait sur la partie charges à caractère personnel, sur les participations intercommunales. La participation de Passy au SDIS n'a pas bougé depuis 3 ans.

La cotisation au SYANE est calculée par rapport à la population DGF. La cotisation reste identique à celle de 2016 à savoir 0,80 cts par habitant.

Deux participations importantes : la subvention au Budget de Plaine-Joux, et au CCAS.

Il présente dans un second temps la partie « recettes » - recettes de fonctionnement.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est en augmentation signe de la bonne santé des entreprises.

Le projet de loi de finances 2017 prévoit une baisse des dotations pour les collectivités de 2,635 Md€. La part du bloc communal (commune + EPCI) est diminuée de moitié par rapport à l'an dernier. Pour Passy, le montant de l'effort devrait être de l'ordre de 152 000 €. De plus, une perte de population de 117 habitants a pour conséquence une diminution supplémentaire de l'ordre de 12 000 €. A cela se rajoute l'écrêtement estimé à 80 000 €. Le montant de la DGF inscrit au budget est de 2 570 384 €.

Au Budget 2017 le montant du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) sera de 1 059 493 € et le montant de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) de 557 090 €.

M. Drevon procède ensuite à la présentation détaillée des équilibres budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Il présente la répartition des dépenses par chapitre comptable et par service afin d'en cerner au mieux l'intérêt.

Ce propos est d'ailleurs appuyé par quelques zooms sur les charges à caractère général, le détail des dépenses du Personnel ou encore les participations intercommunales.

Pour les recettes l'exercice est identique, qu'ils s'agissent de la fiscalité des participations et des dotations.

Au total la section de fonctionnement s'équilibre à 16 258 675 €.

Prévision d'emprunt compris la section d'investissement s'équilibre à 10 585 651 €

A cet égard, le recul de l'Etat se fait à nouveau durement ressentir, puisque la DGF à 2,5 M d'euros recule de plus de 300 000 euros.

Pour chacun des Budgets Annexes, M. Drevon enchaîne l'exposé en présentant les principaux points et notamment les équilibres globaux de chaque section. Ainsi, l'équilibre des sections est le suivant, pour

Budgets Annexes	Fonctionnement	Investissement
Budget Annexe de l'Eau	1 320 306,00	542 139,00
Budget Annexe de l'Assainissement	1 175 050,00	666 752,00
Budget Annexe de Plaine-Joux	700 606,00	399 356,00
Budget Annexe de la Base de Loisirs	328 412,00	235 692,00
Budget Annexe Forêts	37 748,00	18 420,00

M. Drevon conclut son intervention en remerciant la commission des Finances qui a participé à ce travail, ainsi que les services qui se sont mobilisés pour permettre d'atteindre les objectifs stratégiques fixés.

Débat :

M. Duby souhaite éviter d'aller dans une bataille de chiffres au niveau national. Il fait remarquer une baisse des dépenses concernant le chapitre 011, une démotivation inquiétante du personnel communal même si une augmentation de 1% du 012 par rapport au CA 2016 (hors réforme) est acté et une baisse du service public rendu.

Rénovation énergétique bâtiments : d'accord pour ce projet qui semble aller de l'avant ; une petite confusion sur le terme CDC du rapport : il signifie Caisse des Dépôts et Consignation et non Comcom ; la comcom n'est pas partie prenante dans cet emprunt à 0%.....

M. Duby demande qu'une réflexion soit engagée sur l'ensemble du Budget par rapport à la qualité de l'air à Passy, en réponse à l'inquiétude légitime de la population sur la pollution. Cette orientation par rapport à l'aspect sanitaire n'apparaît pas clairement et fortement dans le budget. Par exemple rien n'est prévu sur le transport collectif ; le passage de 200 € à 500 € d'abondement du fond air-bois n'est pas suffisant.

Il souhaite que par rapport aux modes de chauffage existants, des recherches soient faites pour d'autres interventions possibles à d'autres niveaux, et cite le ferroutage pour lequel une conférence a eu lieu au Parvis des Fiz.

M. Alain Roger partage cette analyse : « l'effort pour la qualité de l'air devrait ressortir en gros caractères dans le Budget 2017 ; l'effort est insuffisant et en tous cas pas à la hauteur de l'enjeu » ; la suppression de l'abattement a été dommageable pour les ménages ; pour les investissements, ils sont insuffisants sur la voirie.

M. Duby partage l'analyse faite par M. Nardi (cf plus loin) sur les subventions attribuées, facteur de lien social à Passy ; celles à caractère social ne sont pas assez aidées.

M. Nardi parle de la dette du service public local qui vient corseter le budget, et ne souhaite pas non plus engager une bataille de chiffres ; il aurait souhaité débattre poste par poste.

Il regrette un gaspillage d'argent dans des dépenses coûteuses qui ne reflètent pas les promesses de campagne : indemnités des élus, augmentation de la subvention à l'office de tourisme, vidéo surveillance. Ces dépenses auraient été bien utiles pour renforcer les solidarités, mais malheureusement le budget 2017 est une suite de cette politique.

Il constate qu'il n'y a toujours rien de prévu sur le site de la Ravoire, et une baisse des dépenses de personnel ainsi que rien de prévu contre l'augmentation de la tarification de l'eau.

Il déplore que Passy soit tourné vers « le tout tourisme » au détriment d'autres secteurs, et demande une maison de retraite, une augmentation des subventions aux associations locales (dont CCAS) et un plan de rénovation de la voirie communale en bien mauvais état dans certains secteurs de la commune.

Il fait part des intentions de vote pour son groupe :

- « contre » la subvention à l'Office de Tourisme jugé trop importante. Il s'interroge sur la logique de l'attribution des subventions : pourquoi de telles augmentations pour certaines, et la stagnation pour d'autres.
- « pour » la subvention attribuée au Jardin des Cimes qui correspond à leur vision du tourisme (mais s'interroge sur son augmentation depuis 4 ans)
- Concernant Plaine-joux, Laurent Nardi et Sylvie Brianceau estiment qu'il faudrait un débat de fond sur Plaine-Joux et son avenir, ils s'abstiendront pour cette délibération tout en convenant qu'il faut bien équilibrer ; le manque de neige riche de se poursuivre dans l'avenir.

Beaucoup de subventions sont en hausse sans que l'on ait l'explication.

La suppression de l'abattement de la fiscalité a été dommageable pour les ménages. Les efforts consacrés à améliorer la voirie communale sont insuffisants.

M. Castera constate que l'augmentation de la CVAE est une bonne chose ; il demande si l'on en connaît la raison : plus d'entreprises ou plus d'activités ?

Concernant le Fonds Air Bois, il estime que le message est positif d'augmenter l'abondement ; demande un effort de communication en direction des personnes qui pourraient en être destinataire ; si par contre il faut mettre des systèmes qui coûtent plus chers (7 étoiles au lieu de 5), cela diminue l'impact de l'augmentation du fonds.

Il évoque la possibilité de conditionner le montant de l'attribution du Fonds Air Bois suivant les ressources pour que les personnes qui ont des petits moyens puissent changer leur mode de chauffage plus facilement.

M Castera réaffirme qu'il faut que Passy soit moteur dans le cadre du fonds « air industrie ».

M. Castera demande le montant de la CVAE et de la CFE versés par l'entreprise SGL Carbon à la Mairie afin de se rendre compte s'il y aura un retour des aides versées à leurs investissements.

M Castera demande le détail des cessions d'immobilisation.

Mme Brianceau dit qu'elle reprendra la parole au moment du vote du Fond Air Bois.

M. Drevon répond aux questions et observations.

- 1) Il conteste le terme de gaspillage employé par M. Nardi et affirme que le souci est constant que chaque Euro dépensé soit bien dépensé.*
- 2) Concernant le personnel, grâce aux finances saines, il n'y a pas de baisse du 012 mais une augmentation de 1% par rapport au CA 2016 « sans vacances de poste » et hors toute réforme impactant le 012 ; il rappelle que, au vu de la baisse des dotations d'Etat, certaines collectivités sont dans l'obligation de prévoir des diminutions de leur 012 de façon importante (5%)*
- 3) Concernant le Plan Tourisme, M. Drevon comprend tout à fait que certains n'y adhèrent pas ; c'est effectivement un choix politique assumé par la majorité ; par contre, le maximum de subvention a été demandé et obtenu ; le développement touristique suit un Plan alors qu'il a souvent été reproché que les Plans n'étaient jamais suivis d'actions....chaque action a été précédée d'une étude.*
- 4) Concernant le CCAS, il y a 25 000 € de plus que l'an dernier ; concernant le Jardin des Cimes, cet équipement est à « faire vivre » même si le sujet est difficile ; il ne faut pas oublier le lourd investissement réalisé à l'époque.*
- 5) Concernant Plaine Joux, le sujet est difficile car on va vers une augmentation de la subvention d'équilibre*
- 6) Concernant la demande à la COMCOM dans le cadre TEP-CV, il n'y a pas de nouvelles (NDR : depuis nous avons reçu un tableau qui est le préalable de l'arrêté de subvention pour 3 véhicules électriques, de la rénovation énergétique d'une école et peut être de l'éclairage)*

Concernant l'Investissement, M. Drevon fait remarquer que peu de collectivités font autant de rénovation énergétique que Passy (3 écoles en plus de celle déjà faite) même si l'action est plus dirigée contre le réchauffement climatique que contre l'émission de PM10.

En réponse à M. Alain Roger, M. Drevon précise que tout ce qui est prévu pour lutter contre la production des PM10 n'est pas tracé dans le Budget mais qu'il y a toute une série d'actions.

- 1) des vannes thermostatiques ont été posées dans différents bâtiments communaux,*
- 2) on continue sur l'éclairage public (100 k€/an),*
- 3) des crédits ont été dépensés pour l'aménagement de mobilité douce, notamment dans les études,*
- 4) 10 000 € ont été inscrits pour le zéro phyto dans les espaces verts de la commune,*
- 5) le fond air bois, dont l'abondement de la commune passe de 200 à 500 €,*
- 6) les rénovations énergétiques,*
- 7) le remplacement petit à petit de la flotte automobile par des électriques,*
- 8) l'animation du groupe de travail (50 k€)*

Il y a beaucoup de petites actions qui ont une action positive sur l'environnement.

En ce qui concerne SGL Carbon et le fond « Air Industrie », cela passera par la Communauté de Communes ; la commune se doit d'être précurseur et force de proposition.

Pour la voirie, l'hiver que l'on vient de passer a été difficile avec les périodes de gel et dégel (pour rappel il n'y a plus de barrière de dégel). L'exemple en est donné par la chaussée départementale entre la Mairie et le café vert. La réparation de ces dégradations demandera du temps.

Il n'y a pas de baisse de travaux de voirie prévue sur ce BP.

En ce qui concerne la CVAE, M. Drevon ne connaît pas la réponse.

M. Drevon remercie les avis positifs pour le fond air bois ; il est d'accord pour un accompagnement aux personnes dans leur démarche.

Son sentiment personnel est qu'une attribution des aides, selon le niveau de ressources, pourrait être demandée au niveau du PPA2.

L'artisanat n'est pas à oublier.

Pour les cessions d'immobilisation, il est question du triangle Paul Eluard, de l'équipement multifonctionnel à côté du Super U.

Pour les budgets annexes :

M. Duby continuera à ne pas voter le Budget de l'Eau, tant qu'il n'existera pas de projet de tarification sociale ; il précise que pour le Budget de l'Assainissement « on va payer le fait de ne pas gérer la station d'épuration en direct ».

Pour le Budget de Plaine-Joux, M. Castera prend acte de l'augmentation de la subvention d'équilibre et note une recherche de financement positive pour les travaux. Les recettes de 450 000 € (si elles sont atteintes) sont un point positif au Budget. Il propose de chercher également des recettes d'été pour Plaine-Joux.

Il faudrait essayer d'avoir 150 k€ de recettes en plus pour diminuer la subvention d'équilibre.

Il constate un peu trop de mono-activité en investissement.

Il pense que ce n'est peut-être pas opportun de faire à nouveau 2 tapis.

Les équipes à Plaine Joux font du bon travail mais il faut revoir la méthode de vente des forfaits au vu des files d'attente cette saison.

M. Castera a entendu parler d'un projet de rénovation des caisses centrales dans le bâtiment d'accueil de Plaine-Joux, et aimerait en savoir plus.

Il s'agit, répond M. Drevon, d'une réflexion dans le cadre d'Interreg pour une subvention destinée à l'espace accueil de la réserve naturelle situé dans le même bâtiment.

R. Castera fait part que le tapis roulant est une bonne chose ; la personne qui est à la maison des lutins « travaille bien ».

M. Drevon fait part des travaux à réaliser à la maison des lutins (sols, porte...)

02 / DEL2017-013 : Subvention 2017 au FJEP

Il est proposé d'attribuer au FJEP le montant des subventions suivantes :

Contrat Enfance Jeunesse	75 000
Fonctionnement	51 000
Festival des idées en fêtes (sous réserve de réalisation)	6 860
C.L.S.H. été	10 500

Vote : à l'UNANIMITÉ des votants (32)

M. Michel DUBY s'est retiré du vote pour cette délibération

03 / DEL2017-014 : Subvention 2017 à l'Office de Tourisme de Passy

Il est proposé d'attribuer à l'Office de Tourisme de Passy un montant total de subventions de 280 000 €.

VOTE

Pour : 30

Contre : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

Abstentions : /

04 / DEL2017-015 : Subvention 2017 à l'association Jardin des Cimes

Il est proposé d'attribuer à l'association Jardin des Cimes le montant de subvention suivante : 26 300 €

Vote : à l'UNANIMITÉ des votants (31)

Mme Pome HOMINAL n'a pas pris part au vote pour cette délibération.

05 / DEL2017-016 : Subvention 2017 du Budget Principal au CCAS de Passy

Il est proposé d'accorder au CCAS de Passy une subvention de fonctionnement de 197 314 €. Cette subvention sera versée par acomptes, le solde étant attribué, si besoin, selon la situation financière constatée sur cet établissement public à la fin de l'exercice.

VOTE

Pour : 30

Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

Contre : /

06 / DEL2017-017 : Subvention d'équilibre du Budget Principal au Budget Annexe Passy Plaine-Joux (2017)

Dans la mesure où l'augmentation théorique des tarifs des remontées mécaniques nécessaire à l'équilibre budgétaire provoquerait une baisse considérable de fréquentation de la station et aboutirait mécaniquement à accroître le déficit d'exploitation, il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention d'équilibre de 191 522 €, prélevée sur le Budget Principal.

VOTE

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : 2 *L. NARDI - S. BRIANCEAU*

Il est proposé d'attribuer aux associations locales ou d'intérêt général le montant des subventions suivants :

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS LOCALES Année 2017			
Fonction	Organismes subventionnés	MONTANT TOTAL	
		SUBVENTION - BP 2017	
		Exceptionnelle	décidé
	PERSONNEL		
020	Amicale Personnel Communal - Passy		10 000,00
	PERSONNEL Total :	0,00	10 000,00
	MONTAGNE - AGRICULTURE		
833	ASTER		10 000,00
833	Rucher Ecole de Passy l'abeille noire		500,00
	MONTAGNE - AGRICULTURE Total :	0,00	10 500,00
	RELATIONS PUBLIQUES		
024	Comité des Fêtes Passy - Chedde		18 000,00
024	D.D.E.N. + Écoles Fleuries		415,00
024	Club de l'Amitié		2 700,00
024	Société de chasse - Passy		600,00
024	Comité Jumelage Passy - Pfullingen		1 600,00
	RELATIONS PUBLIQUES Total :		23 315,00
	SÉCURITÉ		
113	Prévention routière		150,00
	SÉCURITÉ Total :	0,00	150,00
	ENSEIGNEMENT		
22	Coop. Foyer Socio-éducatif Collège		500,00
22	Garderie de Marlioz (Loup'tou)		8 200,00
22	Garderie chef-lieu La Farandole		4 643,00
22	Garderie de l'Abbaye Les Petits Alpins		6 500,00
22	Projets pédagogiques		2 300,00
	ENSEIGNEMENT Total :	0,00	22 143,00
	ACTIVITÉS CULTURELLES		
321	Bibliothèque pour Tous à Chedde		500,00
311	Harmonie écho de warens		8 600,00
33	Ass. "Les Pouretelles"		280,00
33	Lou Folatons	800,00	630,00
33	Passadamou		600,00
33	Association Sauvegarde patrimoine histoire de Chedde		500,00
33	Association Culturelle pour la sauvegarde des Plagnes		600,00
33	Montagne en Page		7 000,00
33	Association colocaterre		500,00
33	Compagnie improjet		500,00
	ACTIVITES CULTURELLES Total :	800,00	19 710,00
	Procès verbal du conseil municipal de PASSY (74) - 23 février 2017 - 10/27		

08 / DEL2017-019 : Participation forfaitaire 2017 du Budget de l'Eau au Budget Principal

Le service des Eaux qui fait l'objet d'un Budget Annexe au Budget Principal, utilise au Centre Technique Communal des locaux intégrés dans le bâtiment commune des Services Techniques et des locaux administratifs en Mairie.

L'Administration fonctionnelle est commune à l'ensemble des services (frais de direction, service du Personnel, service financier).

A ce titre il est proposé de faire supporter sur le Budget de l'Eau une charge forfaitaire de 60 900 €.

Vote : UNANIMITÉ

09 / DEL2017-020 : Vote des taux fiscaux 2017

Il est proposé de maintenir les taux fiscaux au même niveau qu'en 2016, soit :

Taxe d'habitation	:	19,13 %
Taxe foncier bâti	:	17,45 %
Taxe foncier non bâti	:	55,94 %
CFE	:	24,93 %

VOTE

Pour	:	24
Contre	:	8 A. ROGER - C. REBET - R. CASTERA - P. HOMINAL - M. DUBY - A. BORDON L. NARDI - S. BRIANCEAU
Abstentions	:	/

10 / DEL2017-021 : Budget Primitif 2017 - Budget principal

VOTE

Pour : 24

Contre : 8 A. ROGER - C. REBET - R. CASTERA - P. HOMINAL - M. DUBY - A. BORDON
L. NARDI - S. BRIANCEAU

Abstentions : /

11 / DEL2017-022 : Budget Primitif 2017 - Budget Annexe Eau

VOTE

Pour : 25

Contre : 7 C. REBET - R. CASTERA - P. HOMINAL - M. DUBY - A. BORDON - L. NARDI - S. BRIANCEAU

Abstentions : /

12 / DEL2017-023 : Budget Primitif 2017 - Budget Annexe Assainissement

VOTE

Pour : 28

Contre : 4 M. DUBY - A. BORDON - L. NARDI - S. BRIANCEAU

Abstentions : /

13 / DEL2017-024 : Budget Primitif 2017 - Budget Annexe Plaine-Joux

VOTE

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

14 / DEL2017-025 : Budget Primitif 2017 - Budget Annexe Base de Loisirs

VOTE

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

15 / DEL2017-026 : Budget Primitif 2017 - Budget Annexe des Forêts

VOTE

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

La Commune de Passy a souhaité dès 2015 inciter davantage ses habitants à remplacer leur ancien appareil de chauffage au bois en abondant le Fonds Air Bois avec une prime supplémentaire de 200 € accordée aux Dossiers Fonds Air Bois se trouvant sur la commune de Passy.

Vu la situation particulière de la commune de Passy et l'impact positif d'une telle mesure, Monsieur le Maire propose l'augmentation de l'abondement exceptionnel en le fixant à un montant maximum de 500 € (à compter du 1^{er} janvier 2017). Cette aide sera versée après celle du SM3A selon les mêmes critères d'éligibilité mais réservée exclusivement aux habitations en résidence principale situées sur la commune de Passy.

Un crédit de 20 000 € est prévu au budget primitif 2017.

Mme Brianceau intervient, en rappelant que 2 000 abondés (sur un objectif de 11 000 sur 40 communes) cela fait peu depuis la création du Fonds Air Bois même si, à la base, l'idée était bonne d'aider à remplacer des installations de chauffage vétustes et polluantes.

Le PPA ne semble donc pas avoir porté ses fruits ; de plus, il semblerait que, connaissant ces aides, des entreprises en profiteraient pour augmenter leurs tarifs.

Ce fond air bois ne semble donc pas pertinent.

La proposition est faite de l'indexer aux revenus.

Elle regrette une certaine forme de criminalisation envers les foyers se chauffant au bois.

M. Duby s'interroge sur une baisse notoire des demandes en 2016, et par la même on se rend compte que le système est caduque car ceux qui pouvaient financièrement changer leurs moyens de chauffage l'ont fait maintenant. Une réflexion reste donc à engager, comment peut-on aider les personnes les plus démunies en modifiant complètement les moyens d'attribution ; de même il souhaite que l'on promeuve d'autres sources d'énergies moins émettrices de PM10 : Solaire, Gaz ...

Il remarque le sens civique de certains qui n'ont pas allumé leur chauffage pendant les pics de pollution.

Mme Rebet remarque que le fond air bois est doublé dans l'urgence sans qu'il n'y ait eu de bilan sur les premiers remplacements ; l'augmentation du fond viendra juste compenser l'augmentation du prix des poêles (avec des normes plus contraignantes) ; soumet l'idée d'encourager l'installation de filtres à particules sur les cheminées (le chiffre de 1000 à 1200 € est annoncé).

Elle s'interroge sur la baisse du nombre de dossiers en 2016 (passage de 70 à 23 dossiers) et est d'accord pour une indexation sur les revenus.

Elle espère que le PPA2 ira plus loin.

M. Drevon répond à Mme Brianceau et demande de faire attention aux mots employés ; il est choqué d'entendre parler de criminalisation. Personne dans cette assemblée ne pense que quelqu'un qui a un chauffage au bois est un criminel.

Mme Brianceau répond qu'elle a tempéré 2 fois ses propos en parlant de « forme de » et que criminalisation est différent de criminel.

Il répond à Mme Rebet que l'on parlera des filtres en groupe de travail mais que l'ADEME ne semble pas favorable aux filtres à particule et que ce système ne semble pas encore avoir fait ses preuves. On travaillera aussi sur le type de chauffage. Il réaffirme son accord d'une modulation de la subvention en fonction des revenus.

Nous avons sollicité le SM3A pour avoir le cadastre des personnes aidées.

M. Castera pense qu'un gros travail reste à faire par rapport au PPA 2 et qu'il faut accompagner les gens ; il faudrait une phase d'évaluation avant et après afin de juger de son efficacité.

VOTE

Pour : 30

Contre : /

Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

17 / DEL2017-028 : Projet avenue de l'Aérodrome garantie d'emprunt HALPADES / prêt PLUS, PLUS foncier, PLAI, PLAI foncier

Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 3 625 479 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 4 lignes de prêt (PLUS / PLUS FONCIER / PLAI / PLAI FONCIER) est destiné à financer la construction de 37 logements locatifs sociaux situés à Passy « avenue de l'Aérodrome ».

VOTE

Pour : 30
Contre : /
Abstentions : 2 L. NARDI - S. BRIANCEAU

18 / DEL2017-029 : Projet avenue de l'Aérodrome garantie d'emprunt HALPADES / prêt PLS, PLS foncier

Il est proposé au conseil municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 648 631 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt constitué de 2 lignes de prêt (PLS / PLS FONCIER) est destiné à financer la construction de 9 logements locatifs sociaux situés à Passy « avenue de l'Aérodrome ».

M. Castera estime que, comme il n'y a pas d'aides aux locataires dans le cadre des PLS, la collectivité n'a pas à se porter garante.

L. Nardi demande pourquoi certains à 50%, d'autres à 100%.

M. Dugerdil répond que le Conseil Départemental prend aussi sa part à 50%

VOTE

Pour : 24
Contre : 8 A. ROGER - C. REBET - R. CASTERA - P. HOMINAL - M. DUBY - A. BORDON
L. NARDI - S. BRIANCEAU
Abstentions : /

19 / DEL2017-030 : Enfants non-résidents scolarisés sur la Commune de Passy / facturation aux communes de résidence

Il est proposé au conseil municipal de valider le projet de convention, établi par la Commune de Sallanches, pour les années 2016/2017, 2017/2018 et 2018/2019 fixant de manière réciproque la participation financière de chaque commune pour les élèves des classes maternelles, enfantines, ou élémentaires publiques scolarisés dans chaque commune (sous réserve d'un accord préalable de dérogation par la commune de résidence).

Suite à la demande de Mme Pome Hominal, la convention entre Passy et Sallanches concerne entre 10 et 20 enfants ; M. Warembourg précise qu'il y a l'équilibre entre les 2 communes à 2000 € près.

Mme Hominal demande où l'on en est du rapprochement des écoles de l'Abbaye et du Fayet ; M. Warembourg répond qu'une réunion publique a eu lieu ; en fait la commune de Passy ouvre 2 classes pour des enfants de St Gervais permettant de ne pas investir dans cette école.

Mme Rebet demande s'il y aura des échanges financiers avec St Gervais.

M. Warembourg répond que oui.

Mme Rebet demande s'il y aura un seul groupe scolaire Abbaye/Le Fayet ?

M. Warembourg répond que non ; St Gervais va faire une carte scolaire pour les habitants à proximité.

M. Castera dit qu'il faudrait un retour de St Gervais car la mairie touche des recettes de ces logements.

M. Warembourg pense qu'il faut être constructif.

Vote : UNANIMITÉ

20 / DEL2017-031 : Rénovation énergétique des groupes scolaires de Marlioz, de l'Abbaye et de l'école maternelle du Plateau d'Assy : demande de subvention au titre du FEDER (Fonds Européen de Développement Economique et Régional)

Il est rappelé que la Ville de Passy souhaite engager des travaux de rénovation énergétique sur trois groupes scolaires dans le cadre d'un marché public global de performance énergétique comprenant la conception du projet, la réalisation des travaux, l'exploitation, la maintenance et un engagement de performance.

La SPL OSER intervient en tant que mandataire pour le compte de la collectivité.

Dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014/2020, il est proposé au conseil municipal de solliciter une aide européenne pour la rénovation énergétique de ces bâtiments au taux de 50% pour un montant prévisionnel de dépenses d'efficacité énergétique de 2 254 831 € H.T., soit 1 127 416 €.

Cette délibération n'appelle pas de débat et est approuvée à l'UNANIMITÉ.

21 / DEL2017-032 : Aliénation des parcelles communales cadastrées section n° 2828, 2831, 2834 et 2835p1 d'une surface totale d'environ 2 178m² situées à la Contamine du Crey au profit de la société VESTA GESTION

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la vente de parcelles communales, d'une surface totale d'environ 2 178 m², situées à la Contamine du Crey, au profit de la société VESTA GESTION, au prix de 196 020 € (soit 90 € le mètre carré).

En réponse à la question de M. Castera, M. Dugerdil précise qu'une adaptation a été faite au prix de la propriété voisine (90€/m²). Ce prix ne correspond pas au m² car une grande partie du terrain n'est pas constructible (pente, forme du terrain) ; il pense que c'est déjà bien d'être arrivé à ce tarif.

M. Castera rappelle que « cela va à l'encontre du futur Plan Local d'Urbanisme et de notre volonté de densification » ; de plus, il pense que les schistes vont se fissurer pendant les travaux ; que fait-on des travaux déjà démarrés ?

M. Delemontex estime que de terminer les travaux est très onéreux.

M. Castera demande ce qui a été mis au budget ; rien répond M. Dugerdil.

Mme Bordon rejoint ce qui a été dit par M. Castera et « ne comprend pas que ce projet se fasse ».

Ce constat est approuvé par M. Dugerdil, adjoint à l'Urbanisme, mais il rappelle qu'« il s'agit d'un engagement de l'équipe municipale précédente qui a permis la réalisation de Mountain Store. La continuité républicaine doit s'appliquer ».

M. Gueguen est d'accord pour vendre ce terrain et demande quel sera le projet.

M. Dugerdil répond que ce sera un chalet de 5 logements.

VOTE

Pour	:	25	
Contre	:	7	C. REBET - R. CASTERA - P. HOMINAL - M. DUBY - A. BORDON - L. NARDI - S. BRIANCEAU
Abstentions	:	/	

URBANISME

22 / DEL2017-033 : Autorisation de dépôt d'un permis de démolir sur la parcelle cadastrée section D 2466 d'une contenance de 882 m² appartenant à la commune - démolition de l'ancien boulodrome

La Commune de Passy est propriétaire à Chedde de la parcelle section D 2466, située 49 impasse Sainte Cécile à l'arrière des locaux de l'école de musique, sur laquelle un ancien bâtiment désaffecté faisait office de boulodrome.

Les locaux de cet ancien boulodrome étant devenus vétustes, et les coûts de réhabilitation trop importants, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à déposer un permis de démolir afin de permettre la démolition du bâtiment de l'ancien boulodrome.

M. Alain Roger fait remarquer la difficulté d'accès à ce bâtiment pour les travaux. Il ne lui paraît pas judicieux de séparer ce bâtiment des autres bâtiments voisins amenés à subir le même sort dans les années à venir. Le coût de démolition sera plus important pour un seul bâtiment que pour une opération globale.

M. Delemontex répond que le passage ne va pas renchérir le prix et que l'entreprise va prendre contact avec la voisine.

M. Castera rappelle toutefois « les travaux nécessaires » à l'école de musique vétuste qui jouxte l'ancien boulodrome, et demande de trouver un projet alternatif pour cette école.

Ce sujet est en réflexion répond M. Dugerdil, et sera abordé à la prochain réunion du PLU.

Vote : UNANIMITÉ

EAU / ASSAINISSEMENT

23 / DEL2017-034 : Travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement rue des Grands Champs - demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

La Commune de Passy envisage la mise en séparatif des réseaux d'assainissement de la rue des Grands Champs, au premier semestre 2017.

La réhabilitation du réseau de collecte d'eaux usées et la création d'un réseau de collecte d'eaux pluviales permettant la redirection de celles-ci vers le Nant de Lechaux et non plus vers la station d'épuration. Dans le projet, est inclus le remplacement de la canalisation de distribution d'eau potable.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau pour un montant global d'opération estimé à 492 620 € H.T.

Cette délibération n'appelle pas de débat et est approuvée à l'UNANIMITÉ.

24 / DEL2017-035 : Règlement intérieur applicable aux marchés publics et accords-cadres de fournitures, de services et de travaux passés en procédure adaptée par la Commune de Passy

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ont rendu caduque le code des marchés publics de 2006. Dans un souci de clarification des procédures mises en œuvre dans le cadre des procédures de marchés publics, un règlement de la commande publique a été rédigé dans le respect des principes fondamentaux de la réglementation de la commande publique pour les marchés dits « à procédure adaptée » (MAPA).

Ce règlement s'appliquera à tous les achats et contrats de fourniture, service et travaux de la Commune de Passy.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les nouvelles dispositions du règlement intérieur de la commande publique.

Cette délibération n'appelle pas de débat et est approuvée à l'UNANIMITÉ.

25 / DEL2017-036 : Validation du projet de route forestière le Chatelard / col de Voza via le col de la Forclaz, porté par la CCVMB (Communauté de Communes vallée de Chamonix Pays du Mont-Blanc) (Saint-Gervais / Passy / les Houches)

Un projet de route sylvo-pastorale reliant le Châtelard au col de Voza en passant par le col de la Forclaz concerne les trois communes suivantes : les Houches, Passy et Saint-Gervais.

Ce projet permettra de mettre en valeur les massifs forestiers communaux de Montcutant, de la Tête Noire et de la Forclaz pour les communes des Houches et de Passy et des Combettes, Prarion et la Charme pour la commune de St Gervais les Bains. Les zones nouvellement desservies pourront être exploitées par des techniques de débardage par tracteur et câble. Des parcelles privées pourront également en bénéficier.

D'autre part, ce projet permettra d'améliorer l'accès aux alpages et aux infrastructures du domaine skiable dans le secteur du Prarion et du Col de Voza. Il répond donc aux enjeux pastoraux et touristiques du massif et aux contraintes d'accès du site.

L'étude préliminaire ONF a précisé les coûts du projet, comme détaillé ci-dessous :

Dépenses escomptées hors taxes :

projet complet		décomposition par tranche		
		tranche 1	tranche 2	tranche 3
Travaux	1 366 500	776 500	453 000	137 000
Maîtrise d'œuvre	163 980	93 180	54 360	16 440
TOTAL dépenses (€)	1 530 480	869 680	507 360	153 440

Le coût important du projet s'explique par son étendu : 14,715 km de voiries en 6 tronçons et 12 places de dépôts, qui intègrent les critères d'éligibilités des subventions européennes (largeur, pente, plafonds, etc.).

Pour réaliser ce projet, une structure doit le porter par le biais d'une convention de mandat et pourra ainsi effectuer les demandes de financement et solliciter les autorisations nécessaires (site classé par exemple). La CCVCMB a proposé d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour le compte des 3 collectivités concernées.

Une convention de mandat spécifiera les missions confiées à la CCVCMB, la répartition financière des coûts restant à charge et l'implication des services des mairies dans le suivi technique du chantier (sur les tronçons les concernant).

Il est proposé au conseil municipal

- de valider le principe du projet de route forestière le Châtelard – Col de Voza (sa mise en œuvre étant conditionnée par l'obtention des financements escomptés et des autorisations nécessaires),
- accepter le portage du projet par la CCPMB,
- valider le principe d'une convention de mandat qui spécifiera les missions confiées à la CCVCMB et la répartition financière retenue de 42,7 % pour Saint Gervais, 42,1% pour Passy et 15,2% pour les Houches.

M. Castera est d'accord sur cet objectif, mais trouve cette clef de répartition un peu « bizarre », et demande si on a une idée exacte du nombre de kms pour chaque commune.

M. Duret informe que Passy est concernée par 6 kms de route.

M. Duret fait le calcul que le montant à charge de Passy serait de 130 000 € pour les 3 tranches et que cela est 8 fois moins cher que « La Trappe » ramené au km.

M. Duret donne l'information que, des 3 scénariis étudiés, c'est celui à la superficie boisée par commune qui semble le plus cohérent ; il rajoute que 90% est en domaine public, que la forêt est soumise au domaine forestier et qu'on augmente la largeur de la route.

M. Castera pense que ce sera un bon outil de gestion de la forêt que cela soit à la commune ou à l'ONF d'entretenir les bois.

Il demande également si la compagnie du Mont-Blanc participe au financement car ils en seront les premiers bénéficiaires. M. Duret répond que non. Le but de ce schéma est bien l'exploitation des bois ; les recettes iront aux communes. La Compagnie du Mont Blanc participera à son entretien en cas d'utilisation.

Mme Brianceau trouve le coût de ce projet extrêmement élevé pour une rentabilité hypothétique, et ne comprend pas la priorité qui lui est donné. Il lui semblerait, ainsi qu'à M. Nardi plus urgent de s'occuper de la voirie communale en mauvais état.

Mme Rebet trouve dommage que cela n'ait pas été évoqué en commission.

M. Duret dit que ce n'aurait été que pour entériner le projet.

M. Duret attire l'attention sur le fait que, en cas d'attaque par le Bostryche, il faut forcément évacuer les bois : s'il n'y a pas de route, cela sera très onéreux.

M. Nardi est « contre » car il pense que c'est lié au tourisme.

VOTE

Pour	:	29	
Contre	:	3	P. HOMINAL - L. NARDI - S. BRIANCEAU
Abstentions	:	/	

QUESTIONS ORALES

(2 - Raphael Castera / groupe Passy1avenir)

1/ Bornes de recharges électriques

Est-ce que la commune a un premier retour de l'utilisation des bornes de recharge électriques ?

La Commune de Passy est précurseur dans cette mise en place de bornes de recharge électrique pour les véhicules, répond M. Drevon et toute l'ingénierie mise en place par le SYANE ; cela fonctionne très bien.

M. Castera demande plus d'informations pour les usagers et informe d'un site d'explications : chargemap.com pour connaître les adresses de bornes de recharge.

2/ Plaine-Joux

Pourquoi lors des week-ends majeurs de la saison, les caisses de Plaine-Joux sont-elles saturées ?

M. le Maire indique à l'assemblée que tout le monde a fait le même constat : la saison a débuté plus tard que d'habitude en raison du manque de neige, de ce fait les habitants ayant acheté un Pass Scolaire Pays du Mont-Blanc ont fait valider leurs forfaits Plaine-Joux à l'arrivée de la neige, notamment lors des week-ends de janvier jusqu'au début de vacances de février. La fréquentation a donc été très forte sur chaque week-end.

Pour l'année 2017/2018 une proposition sera faite pour la mise en place de permanence à l'office de tourisme situé à « Mountain Store » pour que les forfaits soient retirés avant la saison.

L'installation d'une 3^{ème} caisse sera également mise à l'étude.

COMMUNICATIONS

Convention de mise à disposition de Mme AUJEET Ratnawatee à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Monsieur le Maire rappelle qu'un fonctionnaire peut être mis à disposition d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Un accord sur le principe doit être trouvé entre la collectivité ou l'établissement d'origine et l'organisme d'accueil.

Si le principe de remboursement est respecté, l'assemblée délibérante de l'administration d'origine doit être informée du projet de mise à disposition.

Il rappelle au conseil municipal la mise à disposition de Mme AUJEET auprès de la Communauté de Communes de novembre 2015 à novembre 2016.

Par courrier en date du 21 novembre 2016, Mme AUJEET souhaite poursuivre sa mise à disposition au siège de la CCPMB.

Dans le cas présent, le principe de remboursement est respecté, aussi M. le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition de Mme AUJEET, agent communal, à la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux à compter du 21 décembre 2016 pour une durée de trois ans.

Les conditions de cette mise à disposition font l'objet d'une convention.

La durée de travail est de 12/35èmes du lundi au vendredi.

A la demande de la Perception de Saint-Gervais les Bains, il est précisé que cette information porte sur une durée de 3 ans (à compter du 21 novembre 2016), ainsi que pour l'année 2016 (de novembre 2015 à novembre 2016) ; en effet même si pour l'année écoulée l'information avait été donnée au conseil municipal, elle n'avait pas été reprise dans le compte-rendu.

Décisions du Maire

- 003/17** **Marché de travaux : programme neige 2016/2017/2018 lot 2 process - avenant n° 1**
Le lot 2 process du présent marché a été attribué selon la procédure de marché négocié sans mise en concurrence préalable.
Un avenant est conclu avec la société SUFAG 73800 Sainte Hélène du Lac pour ce marché, pour un montant de 2811.60 € H.T., portant le nouveau montant du marché global (TF + TC1 + TC2) à 336 221,04 € H.T.
- 005/17** **Modification de la régie mixte « école de musique » portant sur la modification de l'article 8**
L'article 8 de la décision est modifié, soit la régie paie les dépenses suivantes :
Remboursement de recettes préalablement encaissées,
Frais de réception et goûter
Abonnement publications
Acquisition de fournitures, matériels de musique et partitions
Billetterie
Frais de sortie ou échange en France ou à l'étranger
Les frais d'examens (frais d'inscription)
Achat du iTunes et App Store d'applications
Supports numériques
Produits dématérialisés pour iPad
- 006/17** **Fourniture de fioul domestique pour la Cne de Passy - annule et remplace la décision 02/2017**
Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de fourniture de fioul domestique. Il convient d'annuler la décision n° 02/2017, compte tenu d'une erreur dans les montants minimum et maximum atteignables.
L'entreprise VALLIER PRODUITS PETROLIERS 74970 Marignier est retenue pour le marché pour un montant de
Minimum HT / an : 35 000 € - maximum HT / an / 67 000 €
- 007/17** **Avenant n° 02 au marché entretien et conduite des chaufferies communales**
Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une A.O.O., mis en ligne sur « mp74.fr », et publié au BOAMP ainsi qu'au JOUE pour le marché « entretien et conduite des chaufferies communales ».
Un avenant n° 2 est conclu avec la société IDEX énergies 73700 Seez, compte tenu de la nécessité de remplacer la chaudière au Centre Culturel Municipal du Plateau d'Assy. Le montant de l'avenant s'élève à 800 € H.T.
- 008/17** **Marché de téléphonie - attribution du lot 1 : fourniture de services de téléphonie mobile**
Un avis d'appel public à la concurrence a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de services « fournitures des services de télécommunication pour la Commune de Passy : lot 1 téléphonie mobile ».
La société ORANGE - 69424 Lyon a été retenue.
Les modalités de paiement et d'exécution des prestations sont précisées dans le contrat d'engagement et le bordereau des prix unitaires.
Le marché commence le 01/02/2017 pour une durée de 36 mois.

009/17 **Marché de téléphonie - attribution du lot 3 : fourniture de services de convergence téléphonie fixe et internet pour le bâtiment de l'hôtel de ville**

Un avis d'appel public à la concurrence a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de services « fourniture des services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 3 fourniture de services de convergence de téléphonie fixe et internet pour le bâtiment de l'hôtel de ville ».

La société ORANGE - 69424 Lyon a été retenue.

Les modalités de paiement et d'exécution des prestations sont précisées dans le contrat d'engagement et le bordereau des prix unitaires.

Le marché commence le 01/02/2017 pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois, soit une durée maximale de 36 mois.

010/17 **Marché de téléphonie - attribution du lot 4 : fourniture de services de téléphonie fixe, bâtiments communaux hors hôtel de ville**

Un avis d'appel public à la concurrence est paru dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de services « fournitures de services de télécommunication pour la Commune de Passy : lot 4 fourniture de services de téléphonie fixe, bâtiments communaux hors hôtel de ville ».

La société ORANGE - 69424 Lyon a été retenue.

Les modalités de paiement et d'exécution des prestations sont précisées dans le contrat d'engagement et le bordereau des prix unitaires.

Le marché commence le 01/02/2017 pour une durée de 36 mois.

011/17 **Marché de téléphonie - attribution du lot 5 : fourniture d'accès internet**

Un avis d'appel public à la concurrence a été passé dans le cadre d'une procédure adaptée pour le marché de services « fournitures de services de télécommunications pour la Commune de Passy : lot 5 fourniture d'accès internet ».

La société ORANGE - 69424 Lyon a été retenue.

Les modalités de paiement et d'exécution des prestations sont précisées dans le contrat d'engagement et le bordereau des prix unitaires.

ires.

Le marché commence le 01/03/2017 pour une durée d' 1 an, renouvelable 2 mois, soit une durée maximale de 36 mois.

012/17 **Occupation temporaire du domaine public communal pour une activité de promenades en chiens de traîneau à Plaine-Joux**

Autorisation est donnée à Mme Tamarelle et M. Bege pour organiser un parcours de promenades en chiens de traîneau sur la piste de fond de la station de Passy Plaine-Joux et la boucle du Lac Vert.

L'autorisation d'occupation et d'exploitation est précaire et révocable. Elle est accordée du 30 janvier au 30 avril 2017.

Montant forfaitaire : 300 € H.T.

013/17 **Convention de mise à disposition de locaux à l'ESF**

Mise à disposition de locaux situés dans le bâtiment d'accueil sis 321 chemin des Parchets à Plaine-Joux à l'ESF, représenté par M. Emmanuel Lorain.

Conditions financières : redevance annuelle de 1 280 € H.T.

Durée : 1^{er} janvier au 30 septembre 2017.

M. le Maire clôt la séance du conseil municipal à 21 heures 40.

Passy, le jeudi 2 mars 2017

Le Maire,
Patrick KOLLIBAY

La secrétaire de séance
Stéphanie PIEDVIN